

PRIME A L'ACHAT DE LANGES LAVABLES



En une semaine, les langes jetables remplissent, en moyenne, le volume d'un sac poubelle de 60 litres. Pour les citoyens qui sont aux conteneurs à puce, cela représente un conteneur de 140 litres à présenter tous les 15 jours à la collecte.

Le linge lavable constitue une vraie alternative au linge jetable et représente une solution écologique, économique et confortable.

La Ville de Spa a donc décidé d'octroyer une prime destinée à encourager l'achat de langes lavables !

Demande et conditions

La prime est demandée par le père, la mère ou le tuteur légal de l'enfant. Le demandeur et son enfant doivent être inscrits au registre de la population de la commune de Spa au moment de la demande. La demande doit être introduite avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de 2,5 ans. Le formulaire de demande doit être communiqué au service de la famille de la commune de Spa accompagné d'une copie de(s) facture(s) d'achat et d'une déclaration de créance dûment complétée.

Montant et justificatifs

Le montant de la prime octroyée équivaut à 50 % des factures d'achat et est plafonné à 125 EUR. Plusieurs factures d'achat peuvent être cumulées mais la prime est octroyée une seule fois par enfant. Les factures ne peuvent être antérieures de plus de 3 mois à la date d'inscription de l'enfant aux registres de la population de la commune de Spa. Seuls les linge(s) lavable(s), culotte(s) de protection et insert(s) en tissu seront pris en compte dans le montant total des factures d'achats et non les accessoires (feuillet de protection, filet de lavage, seau de trempage, huiles essentielles pour le trempage, etc.).

Informations complémentaires

Commune de Spa. Service de la famille
Adresse : Boulevard Renier 2 - 4900 Spa
Tél. 087/79 20 30
Mail : creche-communale@villedespa.be

spa!

The original

VILLE DE SPA